

ASSOCIATIONS HABILITÉES POUR LA DOMICILIATION DANS LA VIENNE

Organismes habilités pour la domiciliation	Année d'agrément	Périmètre de l'agrément	Lieux d'accueil
Croix rouge Française – Poitiers 9 rue Lavoisier 86000 POITIERS	22 novembre 2016 Arrêté N° 2016/DDCS/PECAD/099 5 ans	Personne sans domicile stable sur le territoire de Grand Poitiers	9 rue Lavoisier 86000 POITIERS
ADAPGV Siège 1 rue du sentier 86180 Buxerolles	16 septembre 2016 Arrêté N° 2016/DDCS/PECAD/087 5 ans	« Gens du voyage » sans domicile stable sur le territoire de la Vienne Limitation de l'agrément à : 400 foyers pour le CS de Châtellerault et 250 foyers pour celui de Grand Poitiers	Centre social de l'ADAPGV du Pays Châtelleraudais 1, rue Marcel Coubrat 86100 Châtellerault
		Centre social et socioculturel de l'ADAPGV 86 1 rue du sentier (RDC) BP 30034 86180 - Buxerolles	
SECOURS CATHOLIQUE 8 av de Lattre de Tassigny 86012 Poitiers cedex	16 septembre 2016 Arrêté N° 2016/DDCS/PECAD/088 5 ans à compter du 17 juin 2016	Personnes sans domicile stable Territoires des communes de Poitiers, Chauvigny	<u>Accueil de Jour</u> - Poitiers - Chauvigny

Les CCAS ou s'il n'y a pas de CCAS les communes sont habilités de droit.